

HISTORIQUE DE LA VILLA « LA CÔTE »

Siège du Tribunal administratif de Nice

(Discours prononcé à l'occasion de l'audience solennelle du tribunal administratif de Nice du 6 février 2013)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Vous m'avez demandé, Madame la présidente, d'intervenir au cours de cette deuxième audience solennelle sur la longue histoire de la juridiction administrative niçoise, afin d'y retracer le riche passé de cette vénérable bâtisse qu'est la villa « la Côte » et à travers elle, celui de ses occupants successifs.

Comme on le verra, la construction de cette villa a commencé en 1852 et des documents attestent de son existence en 1854. On peut donc raisonnablement estimer qu'en 2013, année du sixième anniversaire de la création des tribunaux administratifs par le décret du 30 septembre 1953, la villa « La Côte », qui abrite le tribunal administratif de Nice, affichera ses cent soixante ans d'existence.

C'est dire si les murs de cette villa, et notamment de cette salle d'audience, sont chargés d'histoire.

S'ils pouvaient parler, ils vous raconteraient les maçons qui les ont élevés, puis, au fil des décennies, qui les ont inlassablement transformés à l'initiative des différents propriétaires et des affectations successives qui ont été données à ce bâtiment.

Les murs de cette salle vous raconteraient les paroles du docteur Le Fèvre au chevet de ses patients, mais aussi les éclats de ses conversations avec ses amis, sous la treille, les soirs d'été, autour d'une bouteille de vin de Bellet.

Les murs de cette pièce, qui fut probablement la somptueuse salle à manger de Mr and Mrs Cunard, au papier peint décoré de motifs chinois, vous diraient les conversations dans la langue de Shakespeare, évoquant les luxueux steamers de la Cunard line et leurs traversées transatlantiques, puis les transformations du bâtiment décidées par un énigmatique baron parlant la langue de Goethe.

Pathétiques, les murs de cette salle d'audience, qui furent aussi ceux d'un dortoir, vous diraient les pleurs nocturnes des enfants orphelins, mais aussi, trop souvent, leur dernier souffle. Puis, plus tard, quand ils abritèrent un réfectoire, ils vous conteraient les repas des enfants abrités dans cette villa. Ils entendent encore la voix des docteurs Gasiglia et d'Oelsnitz et bien d'autres, qui avec les infirmières et le personnel de la maison, veillèrent des années durant sur les enfants qui leur étaient confiés.

Plus récemment, ces mêmes murs se rappellent du président Romeuf ouvrant la première audience du tribunal administratif, nouvellement installé dans ces locaux.

Ils ont entendu les vice-présidents ouvrant les audiences, les greffières appelant les affaires, les rapports d'audience des collègues, les milliers d'avocats plaidant des dizaines de milliers de dossiers et autant de conclusions de commissaires du gouvernement, devenus rapporteurs publics. Ils ont entendu, à ce pupitre, Mme Guérinet, MM. Ould Aoudia et Préau, en leurs conclusions, mais aussi les anciens et actuels rapporteurs publics ici présents.

Ces murs ont été les témoins silencieux des épiques contentieux électoraux corsés, mais aussi

varois et des Alpes-Maritimes, et ont vu cette salle d'audience comble et parfois agitée. Tous les grands dossiers de la région de ces trente cinq dernières années ont été évoqués ici : les incendies du Tanneron des années 70, la zone commerciale de Lingostière à Nice, la voie rapide, le palais des festivals de Cannes, le club Méditerranée d'Opio, les contentieux électoraux et fiscaux Médecin, le palais de la Méditerranée, le Mc Donald's de Cagnes-sur-mer, les ports Canto et de Saint-Laurent-du-Var, la voile Rouge et la plage de Pampelonne, celle de Pardigon et celle des éléphants à Sainte-Maxime, le train des pignes et la RN 202 bis, les DUP du tramway de Nice et de Toulon, les contentieux relatifs à l'aéroport, aux loups, aux stations du Mercantour, aux cimenteries.

Ces murs ont tout entendu : du secret médical au secret du délibéré.

Ces murs savent tout, mais ils ne vous diront rien.

En revanche, je ne sais rien, mais je vous dirai tout, ou presque.

Au commencement de l'histoire de ce lieu emblématique, situé sur les pentes occidentales du mont Boron, était une grotte.

C'est dans cette grotte, de 40 m de long sur 20 de large, connue aujourd'hui sous le nom de grotte du Lazaret, située à quelques pas d'ici, qu'au paléolithique, des homo erectus évolués ont vécu, dans un paysage forestier, au sein duquel on trouvait essentiellement des cerfs et des bouquetins, mais aussi des loups et des éléphants. Ces chasseurs paléolithiques ont traqué les herbivores, mis ensuite en quartiers grâce aux outils qu'ils fabriquaient, puis fumés et consommés dans la grotte.

En août 2011, des chercheurs de l'équipe du professeur de Lumley y ont mis à jour un os frontal d'homo erectus vieux de 170 000 ans.

Je vous invite maintenant à faire un grand bond dans le temps et ouvrir votre journal préféré : Vous lirez dans *L'avenir de Nice* du dimanche 4 avril 1852 que « le docteur Le Fèvre, médecin français, résidant en ce moment dans notre ville, vient de découvrir, en pratiquant des excavations dans une vaste grotte située dans sa campagne du Mont-Boron à Nice, et connue sous le nom de grotte du Lazaret, un gisement considérable d'animaux fossiles ».

C'est ainsi, par l'intermédiaire de cette grotte que le docteur Frédéric-Alexandre Le Fèvre fait son apparition dans la vie niçoise.

C'est dans cette campagne que le docteur Le Fèvre avait acheté, avec son épouse d'origine anglaise, Emma Maxwell, le 29 décembre 1848 pour 9 000 francs, un vaste terrain descendant jusqu'à la mer, sur lequel il fit construire, à l'extrémité du Boulevard de l'impératrice de Russie (aujourd'hui bd Franck Pilatte) une très belle demeure, qui fut connue sous le nom de « villa Lefèvre », devenue avant la première guerre mondiale, la villa « La Côte », siège du Tribunal administratif de Nice depuis le 1^{er} octobre 1975 (...).

LE DOCTEUR LE FÈVRE

Le docteur Le Fèvre, né en 1814 à Rouen, s'était installé à Nice, à la fin des années 1840, en raison des graves problèmes de santé de son épouse. Ils quittèrent le bourg de Seine-inférieure où le médecin qu'il était s'était installé. La nouvelle de son départ y fut considérée comme une calamité publique. Plus de quatre mille personnes signèrent un écrit le priant de rester au milieu d'elles. Son épouse décède à Nice en 1849.

Un an après son décès, le docteur Le Fèvre intervient auprès du syndic de la ville de Nice à propos de l'occupation irrégulière d'une partie de son terrain. Cette lettre présente le grand intérêt d'être accompagnée d'un plan de la campagne du docteur Le Fèvre dressé par ses soins, qui est le document le plus ancien relatif à ce terrain.

Onze années après cette lettre, les Archives départementales des Alpes-Maritimes ont conservé le dossier d'un contentieux opposant le Docteur Le Fèvre au colonel Smith, propriétaire du château de l'anglais, à propos du bornage de leurs propriétés.

Venons en maintenant à la construction de la villa.

On sait qu'elle n'existait pas en 1851. Les travaux de terrassement ont probablement commencé en 1852, date de l'article de *L'avenir de Nice* que je viens d'évoquer. En 1854, l'existence de la maison, plan sommaire à l'appui, est mentionnée lors de l'élaboration d'un projet, avorté, de route promenade entre Nice et Villefranche, qui doit traverser la propriété. On peut donc estimer que la villa a été construite en 1853.

A la fin de la période sarde, le docteur Le Fèvre va exercer la médecine dans sa propriété du Lazaret. Il y crée le «dispensaire international de Nice», au sein duquel il dispense gratuitement des soins aux pauvres. Il soigne aussi les marins et les pêcheurs du port de Nice.

Il va également implanter dans sa villa et dans ses dépendances un centre d'hydrothérapie, qui fera de lui l'un des précurseurs de la thalassothérapie. (...)

L'édition de 1864 des « promenades » de Négrin présente la particularité de représenter pour la première fois la villa « La Côte », construite depuis une dizaine d'années. (...)

« Le centre hydrotherme de Nice » était une « maison de plaisance et de santé où les pensionnaires payaient 20 F par jour, non compris les soins. Ceux-ci consistaient en des « étuves moresques, bains térébenthinés, douches et bains électriques ; les malades pouvaient également se baigner dans une piscine ; de plus le Dr Lefèvre avait fait construire une sorte de cabane cylindrique dans laquelle il faisait suivre à ses malades une cure dont il avait le secret ».

Cette cabane a d'ailleurs inspiré les peintres niçois.

Le commandant Octobon, préhistorien qui a redécouvert la grotte du Lazaret à la fin des années 30, s'est intéressé au docteur Le Fèvre : « Propriétaire du terrain actuellement occupé par la villa la Côte, le docteur Le Fèvre fit construire des appareils assez curieux, qui intriguèrent, puis inquiétèrent certains esprits ; c'était en l'espèce, un grand tonneau de fer posé verticalement sur les rochers. Cet engin était verrouillé de l'extérieur. On plaçait les patients dans cette « pignata » (marmite), on provoquait une importante sudation en les enduisant d'une pommade ... après quoi on les douchait copieusement avec l'eau de la mer projetée par des pompes ... » (...).

Le docteur Le Fèvre, surnommé « le bon docteur », est un personnage qui est très injustement oublié.

La presse évoque aussi régulièrement son action au secours des noyés, qui s'explique en partie par la proximité de sa villa avec la mer, à un endroit qui plus est particulièrement apprécié par les niçois et les militaires en garnison pour se baigner, alors qu'ils sont cependant nombreux à ne pas savoir nager. (...)

La lecture de la presse après son décès permet de mieux cerner sa personnalité.

En 1879, *Le patriote niçois* annonce le décès de M. Le Fèvre, docteur en médecine, « qui a fait tant de bien aux pauvres de notre ville qu'il habitait depuis trente ans ».

Prenons *Le phare du littoral*, dans lequel on peut lire que « les malheureux, les pauvres pleureront sa mort, et conserveront le souvenir de son dévouement et de son désintéressement ». Sont rappelées « les qualités de son esprit et de son cœur, sa douce bonhomie, sa franche et spirituelle gaîté, la façon charmante dont il pratiquait l'hospitalité », qui lui faisaient des amis de tous ceux qui l'approchaient. Il était de toutes les bonnes œuvres et en était « de son cœur, de sa bourse, de sa personne ». (...)

En lisant la presse locale d'alors, on voit le docteur Le Fèvre, souvent en compagnie de son frère, proposer des projets, intervenir dans le débat local ou réagir à des articles de presse.

Le docteur Le Fèvre va ainsi beaucoup s'impliquer, en 1861, dans le débat sur le lieu d'implantation de la gare de Nice. Il contestera fermement le choix du site que l'on connaît actuellement et militera pour qu'elle soit située, pour des raisons essentiellement économiques, à proximité du port de Nice.

En 1859, il s'était également impliqué dans le débat relatif à la cruciale question de l'eau, comprenant l'arrosage de la voie publique (pour éviter la poussière) et le service des eaux potables dans les maisons. Avec son frère, ils s'étaient engagés à faire jaillir sur la place Victor, aujourd'hui Garibaldi, à deux ou trois mètres de hauteur, un volume d'eau de huit cent mille litres par jour. Ce projet fut refusé par la ville.

Quand il ne s'intéresse pas à l'eau, le docteur Le Fèvre, dont la cave, située dans la grotte du Lazaret, était réputée, va se faire le chantre du vin de Bellet. (...)

L'acte de décès de Frédéric Alexandre Le Fèvre nous apprend qu'il est décédé, d'une attaque d'apoplexie dans sa maison, la villa Le Fèvre, le 24 juin 1879 à l'âge de 65 ans. Le décès est notamment déclaré par un jeune avocat de 24 ans, Franck Pilatte.

Après son décès, la villa passa à ses héritiers, son frère, puis à son neveu, qui la vendit en 1890 à William Cunard, pour un montant de 180 000 francs.

1890-1911 : LA VILLA « LE FÈVRE », FIGURE DE PROUE DE LA FAMILLE CUNARD

Après cette période marquante, la villa Lefèvre passe donc dans les mains de la famille d'armateurs Cunard.

William Cunard a, dès l'acquisition de la villa, marqué fortement de son empreinte cette maison. Un article paru en 1891 dans *Nice Times* permet de se faire une idée de la villa et des profonds aménagements architecturaux réalisés par M. Cunard. (...)

Modification architecturale la plus notable, il a ajouté, à l'ouest du bâtiment, une annexe à la bâtisse, comprenant une superbe entrée, actuellement l'entrée du tribunal, un hall spacieux et un escalier monumental qui relie les différents étages.

Mais pour le journaliste du *Nice Times*, c'est sa situation magnifique et unique qui fait le charme de cette villa. Pas seulement en raison du paysage pittoresque et enchanteur dont on peut profiter de chaque pièce et à chaque étage, mais aussi par le fait inestimable qu'il n'y a aucune nuisance sonore due au chemin de fer et qu'aucune voie publique n'existe jusqu'à la Méditerranée. La villa surplombe la mer et l'on pourrait se croire dans un bateau, excepté le confinement et l'agitation de la mer.

Les époux Cunard viendront régulièrement dans leur demeure niçoise pendant la saison d'hiver au cours de laquelle ils participent à diverses manifestations (carnaval, expositions de peinture où Mme Cunard présente ses tableaux).

Une petite annonce parue dans *The Times* du 24 décembre 1910 nous apprend que Laura Charlotte Cunard, est décédée le 22 décembre « at villa Lefevre » à Nice, dans sa 87^{ème} année.

1911-1914 : DE LA VILLA « LE FÈVRE » A LA VILLA « LA CÔTE », LA BRÈVE PÉRIODE DU BARON DE VOS

Troisième changement dans la vie de la « villa La Côte », celle-ci est vendue en 1911, pour un

montant de 200 000 francs, par les héritiers de William Cunard, au baron Henry de Vos, propriétaire allemand demeurant à Berlin. Il fit totalement remanier en deux temps, en 1911 puis en 1914, la villa Le Fèvre.

Le bâtiment fut notamment encadré de deux tourelles crénelées, lui donnant des allures de château. (...)

Le baron de Vos, étant de nationalité allemande, n'eut guère le loisir de profiter des nouveaux aménagements qu'il venait de faire réaliser. En effet, peu après la déclaration de guerre, la « villa Lefèvre », qu'il avait rebaptisée « villa La Côte », est placée sous séquestre, au titre des biens confisqués à l'ennemi, par ordonnances du Tribunal civil de Nice des 24 octobre et 24 décembre 1914. (...)

C'est la première fois qu'un tribunal s'intéresse directement à la villa, qui plus de 60 ans après, deviendra le siège de la juridiction administrative niçoise.

1925-1975 : LA MAISON D'ENFANTS

Mais avant que l'on y rende la justice, une nouvelle vie, consacrée aux enfants, va commencer pour la villa « La Côte ».

Après quatre ans de conflit, la situation catastrophique de l'enfance assistée fait l'objet d'un rapport présenté lors de la session d'octobre 1920 du conseil général, par le docteur Gasiglia, qui propose de créer un établissement départemental de puériculture.

En 1921, le département devient propriétaire de la villa proprement dite et d'un terrain attenant d'une superficie de 14 000 m² environ. Le reste de la propriété, qui comporte 14 543 m² de terrain, est rétrocédé par l'État à la ville de Nice, qui se propose d'y installer un jardin et une route.

Le projet a cheminé lentement, mais sûrement. (...)

Le 1^{er} août 1924, une réunion s'est tenue à la villa « La Côte » pour statuer définitivement sur l'installation matérielle de ses locaux. On trouve dans son procès-verbal un descriptif précis de la configuration projetée des lieux. (...)

Trente deux enfants sont hébergés en 1927 à la villa la Côte, puis 35 en 1930. Les salles du premier étage qui leur étaient affectées sont devenues insuffisantes. Le docteur Gasiglia estime indispensable d'en ouvrir de nouvelles. De fréquents travaux d'aménagement sont exécutés dans les années 30.

En 1931, les pupilles de l'Assistance publique sont transférés à l'hôpital Lenval et la gestion de la villa « La Côte » confiée à l'œuvre Grancher pour la préservation de l'enfance contre la tuberculose (Cette œuvre a été créée en 1903 par le docteur Grancher, disciple de Pasteur et pionnier de la lutte contre la tuberculose). À l'origine, l'objectif de cette œuvre est d'isoler les enfants sains de leur famille tuberculeuse en les plaçant dans des familles paysannes.

Pendant la seconde guerre mondiale, le caractère stratégique de la situation de la villa La Côte n'échappe à personne. Le parc et la villa sont minés et un blockhaus, dont il reste des traces et qui permettait de surveiller l'entrée du port, est implanté dans le parc.

La villa « La Côte » fut endommagée du fait de l'occupation allemande et de l'explosion du port de Nice du 28 août 1944. (...)

Par ordre des autorités allemandes, les enfants ont été évacués en février 1944 dans l'Isère. Après d'importants travaux de remise en état, ils retrouvent la villa début décembre 1945. La vie reprend alors son cours. (...) Un témoignage permet de mieux connaître la vie quotidienne des enfants

qui y étaient hébergés dans l'immédiat après-guerre. En 1948, l'encadrement était assuré par des religieuses, ce qui explique la présence d'une chapelle au premier étage de la tour orientale, mais il y avait aussi du personnel laïc. (...)

Une institutrice venait chaque matin. Les enfants prenaient leurs repas dans cette salle, autour d'une grande table rectangulaire, assis sur des bancs. Les assiettes, gobelets et cuillères étaient en métal et il n'y avait ni fourchette, ni couteau.

En 1961, la convention de 1932 liant le département des Alpes-Maritimes à la filiale départementale de l'œuvre Grancher est résiliée. Ainsi s'achèvent presque trente années de gestion de la villa « La Côte » par cette œuvre. L'établissement est fermé le 1^{er} février 1961.

En 1960, le Conseil général des Alpes-Maritimes a en effet décidé de transformer la villa « La Côte » en un aérium public géré par le département (...). L'établissement ferme le 1^{er} mars 1974.

La belle demeure bourgeoise, remaniée en 1891 par M. Cunard, puis en 1911 par le baron de Vos, avait vécu et afin d'éviter une décrépitude annoncée, comme tant de villas niçoises, la nouvelle affectation de la villa « La Côte » était attendue avec impatience, tant par les responsables administratifs que par les agents et magistrats du tribunal administratif, à l'étroit dans les locaux vétustes et insalubres du quai des États-Unis.

Après plus d'une cinquantaine d'années consacrées à la protection de l'enfance, une nouvelle affectation est donc donnée à la villa « La Côte » à compter du 1^{er} octobre 1975 : elle devient le siège du tribunal administratif de Nice, alors territorialement compétent pour les départements des Alpes-Maritimes, de la Corse et du Var.

L'explosion du contentieux administratif avait rendu les anciens locaux, quai des Etats-Unis, du conseil interdépartemental de préfecture, devenu tribunal administratif en 1953, trop exigus. Après l'échec du projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir le tribunal administratif à la place de l'ancien, le tribunal fût provisoirement hébergé à la villa « La Côte ». Il était en effet prévu, dans l'attente de la réalisation de la cité administrative, qui aurait pu libérer une partie du palais préfectoral, que la nouvelle affectation donnée à la villa « La Côte » soit provisoire.

Depuis 1975, le tribunal administratif de Nice, à la tête duquel se sont succédés les présidents Romeuf qui avait lui-même succédé aux présidents Leca, premier président du TA de Nice en 1953, et Wirtz, puis Rousseau, Halluin, Jean, Chanel, Le Gars, Mallol, puis vous Mme la présidente Mazzega, et qui a vu sa compétence territoriale réduite au seul département des Alpes-Maritimes, avec la création en 1982 et 2008, respectivement des tribunaux administratifs de Bastia et de Toulon, rend quotidiennement et sereinement la justice dans le cadre historique et enchanteur de la villa « La Côte ».

Alain Poujade
Vice-président du Tribunal administratif de Nice
Président de la 1^{ère} chambre